



Les services de la Banque de données en santé publique

## L'annuaire critique et sélectif des sites en santé publique

Si Internet est synonyme d'accès à une masse considérable de savoir, le dédale des sites, l'hétérogénéité et la qualité des données restent un problème pour l'internaute à la recherche d'informations. C'est pour lui venir en aide que la Banque de données en santé publique (BDSP) propose un *Annuaire critique de sites web en santé publique*.

Les sites sont dans un premier temps sélectionnés selon des critères précis : thème relevant du champ de la santé publique, contenu suffisamment informatif, auteurs parfaitement identifiés et actualisation régulière.

La description et l'analyse des sites sont réalisées au moyen d'une grille de références comportant une vingtaine d'items :

- identité (webmestre, propriétaire, financeur) ;
- contenu (thèmes, services) ;
- qualité du contenu et accessibilité du site (navigation, liens).

La BDSP travaille en réseau et chaque partenaire-évaluateur est identifié.

L'annuaire s'utilise en sélectionnant un des 44 thèmes de santé publique. Une liste des sites correspondants s'affiche. Un simple clic de souris sur le site désiré permet d'accéder à la notice descriptive. Les fiches sont régulièrement suivies et mises à jour.

Aujourd'hui une centaine de sites sont répertoriés.

Seuls les abonnés payants à la BDSP ont accès à l'intégralité des fiches.

### La BDSP, c'est aussi

La Banque de données en santé publique « développe des services d'information en ligne destinés aux professionnels du secteur sanitaire et social ». Elle propose plusieurs services :

- Une base documentaire couvrant l'information en santé publique produite en France et à l'étranger depuis 1978. Elle contient près de 250 000 notices ;
- Les bibliographies thématiques correspondant à des recherches sur des sujets d'actualité ;
- Un thésaurus santé publique comportant plus de 6 000 descripteurs et 5 000 synonymes ;
- L'annuaire critique des sites.

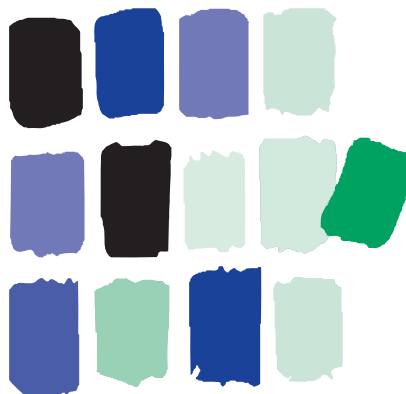
### Les deux derniers-nés

- La base de colloques : cet outil vise à signaler les manifestations professionnelles, congrès, colloques, salons, séminaires, expositions, assemblées générales ou toute autre forme de regroupement destinées à favoriser les échanges, partager les expériences, informer les professionnels exerçant dans le champ de la santé publique.

L'interface d'interrogation permet d'effectuer des requêtes sur la base des critères suivants : le sujet, l'organisateur, le pays, la langue... Les colloques passés sont archivés afin de faciliter la recherche d'actes ou autres publications suite à une manifestation. [www.bdsp.tm.fr/Colloques](http://www.bdsp.tm.fr/Colloques)

- La base d'offres d'emploi : le réseau se mobilise pour rendre accessibles les recrutements en cours, quelles que soient les fonctions ou spécialités du domaine « santé publique ». Des recherches peuvent être faites à partir des critères suivants : la localisation géographique, le niveau d'expérience exigé, le type de contrat, les fonctions, métiers ou bien les compétences. [www.bdsp.tm.fr/Emploi](http://www.bdsp.tm.fr/Emploi)

PS



L'accès aux différents services est total ou partiel selon que l'on est abonné ou non. L'abonnement à la BDSP coûte 76 euros par an. Un abonnement à l'essai est possible pour 1 mois. [www.bdsp.tm.fr](http://www.bdsp.tm.fr)

## prévention

**Institut national de prévention et d'éducation pour la santé et Comité technique national de prévention institués par les articles L. 1417-3 et L. 1417-4 du Code de la santé publique**

Décret n° 2002-639 du 29 avril 2002 (JO du 30 avril 2002)

Ce texte prévoit l'organisation et le fonctionnement de l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé et du Comité technique national de prévention. L'Institut est substitué au Comité français d'éducation pour la santé dans l'ensemble des droits et obligations nés des contrats, des conventions et marchés.

## éthique clinique

**Création de l'Observatoire d'éthique clinique**

Arrêté du 30 avril 2002 (JO du 5 mai 2002)

Cet observatoire a pour mission de favoriser le développement de l'éthique clinique en France. Il veille à assurer l'échange et la diffusion d'informations sur l'éthique clinique, notamment auprès des personnels soignants et des malades. Il incite à la mise en œuvre de travaux de recherches pluridisciplinaires en la matière et propose chaque année un programme de travail au ministre chargé de la Santé.

## cancer

**Création du Comité national du cancer**

Arrêté du 30 avril 2002 (JO du 5 mai 2002)

Ce comité est chargé d'apporter au ministre chargé de la Santé des éléments d'orientation et de décision sur les stratégies et la mise en œuvre du plan national de lutte contre le cancer. Par arrêté